



Message FRI 2021–2024 – fiche d'information

Les priorités dans la politique FRI pour les années 2021–2024

La formation professionnelle offre des voies attrayantes pour entrer dans le monde du travail et y faire carrière.

La Confédération soutient, conjointement avec les cantons et les entreprises, la formation de professionnels maîtrisant les aspects pratiques de leur activité. Elle encourage les projets innovants qui favorisent une formation professionnelle adaptée à la transformation numérique et à l'apprentissage tout au long de la vie. Des mesures spécifiques sont financées et mises en place pour encourager le potentiel de professionnels qualifiés indigènes et plus particulièrement les travailleurs plus âgés.

La Confédération s'emploie à promouvoir la participation à la formation continue.

La Confédération encourage conjointement avec les cantons des offres dans le domaine des compétences de base pour les adultes, en particulier dans les domaines de la langue, des technologies de l'information et de la communication, et des mathématiques élémentaires. Elle soutient directement les formations continues qui aident les travailleurs à se maintenir à niveau avec l'évolution technologique et les exigences essentielles du monde du travail.

La politique FRI aide les acteurs dans tous les domaines à maîtriser et à façonner la transformation numérique.

La Confédération poursuit l'effort lancé par le « plan d'action Numérisation » pour renforcer les compétences numériques dans le domaine FRI. Elle intensifie à cet effet la coordination entre la Confédération et les cantons, soutient le développement des compétences numériques et des capacités de recherche dans des domaines stratégiques (intelligence artificielle, industrie 4.0, cybersécurité).

Les hautes écoles de notre pays fournissent des prestations de premier ordre dans l'intérêt de la science, de l'économie et de la société.

La Confédération charge les institutions du domaine des EPF de jouer un rôle moteur pour l'innovation par l'excellence de leur enseignement et de leur recherche et par le transfert de savoir. Elle soutient les hautes écoles cantonales, au sein de la Conférence suisse des hautes écoles, dans la formation de la relève, dans le renforcement de leurs profils et dans la coordination des domaines particulièrement onéreux.

Les agences d'encouragement désignées par la Confédération soutiennent la recherche et l'innovation au plus haut niveau.

La Confédération finance le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et l'agence Innosuisse, deux opérateurs efficaces qui se réclament du principe de compétition. Le FNS se concentre sur la recherche fondamentale libre et la relève scientifique, tandis qu'Innosuisse couvre la recherche orientée vers les applications menée par les acteurs de la science et de l'économie.

La politique FRI contribue dans tous les domaines à un développement durable et à l'égalité des chances. Elle participe ainsi à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et soutient l'élaboration de la Stratégie pour le développement durable 2030.